

# EN 2024 DEVENEZ ASSOCIÉ DU SMSHB !



Chers partenaires, licenciés, abonnés, supporters du SMSHB,

Lors de l'assemblée générale du 17 novembre dernier nous avons présenté le projet de **création d'une société** (SCIC SAS) adossée à notre association sportive.

Celles et ceux qui suivent l'actualité des clubs professionnels le savent, il est de bonne gestion de dissocier l'activité amateur (école de handball, centre de formation N2) et professionnelle (Proligue et salariés travaillant pour).

D'une part, pour une gestion prudentielle du risque, si la structure professionnelle est en difficulté, la pérennité de l'association est garantie et vice versa.

D'autre part, en termes de développement du club dans son championnat professionnel, il y a un intérêt majeur à lui donner la gouvernance d'une société : mobiliser de nouvelles expertises, consolider notre assise financière.

Si le SMSHB est le petit poucet du championnat professionnel, il a conquis une place dans votre territoire, dans votre cœur, dans le monde du handball. Avec trois équipes évoluant en championnat de France, il est à l'égal de Nancy ou Metz, dans la cour des grands.

**En juin 2024, intégrez le club des associés coopérateurs, unissons nos forces pour faire grandir LE SMSHB !**

## **STATUT DE SOCIÉTÉ INNOVANT**

Pour ce faire, nous avons opté pour un statut de société innovant (Société Coopérative d'Intérêt Collectif - SCIC) Ce statut donnera un nouveau souffle à notre aventure collective et permettra d'ouvrir à chacun d'entre vous, licenciés, supporters, abonnés, partenaires privés et publics, bénévoles, l'accès au sociétariat de **la société SMSHB**.

Le capital sera constitué de parts sociales d'une valeur unitaire de 50€. Le nombre de parts minimum sera différent d'une catégorie à l'autre (1 part pour les salariés, bénévoles, supporters, abonnés et 20 parts pour les entreprises ou les collectivités locales).

## **LA GOUVERNANCE**

Le président est élu par l'assemblée générale ainsi que les membres du conseil coopératif (14 membres).

Une **femme/homme** = **une voix**, cela reste le principe de la SCIC.

**“ Faisons grandir le SMSHB, devenez associé ”**

**QUESTIONNAIRE D'INTENTION POUR DEVENIR ASSOCIE COOPERATEUR de la SCIC SARREBOURG MOSELLE SUD HAND BALL (SMSHB)**

M : ..... Prénom : .....

Représentant la société : .....

Adresse de la société : .....

Code postal : .....

Commune : .....

E-mail : .....

Téléphone : ...../...../...../...../...../

Souhaite recevoir le projet de statuts

Souhaite avoir des renseignements sur : les parts sociales, le conseil coopératif, les catégories d'associés, le collège de vote...

PS : Vous serez recontacté par Jean-Luc RUINET membre du SMSHB pour répondre à vos questions.

Souhaite prendre des parts sociales au capital de la SCIC SMSHB :

• Avec un minimum de 1 part de 50€ (licenciés, salariés, bénévoles, supporters et abonnés)  
soit ..... part(s) \*50€ = .....€

• Avec un minimum de 20 parts de 50€ (entreprises et collectivités)  
soit ..... parts \*50€ = .....€

**Questionnaire à envoyer au Sarrebourg Moselle Sud Handball ZA de la Bièvre 57400 SARREBOURG ou à donner à William Muller.**

